

**OBJET**            **Budget annexe de l'Eau**  
                         **Affectation du Résultat 2017**

---

L'exécution du Budget 2017 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 2 345 432,67 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

\* 2 345 432,67 euros en section d'investissement

(Article 1068 du Budget supplémentaire 2016)

Conformément à l'Instruction budgétaire M 49 régissant ce Budget annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

**OBJET**      **Budget annexe de l'Eau**  
Affectation du Résultat 2017

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-010 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom de la commission «  
Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

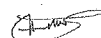
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget supplémentaire 2018 du Résultat de l'exercice 2017 du Budget annexe de l'Eau qui s'élève à 2 345 432,67 euros :

\* à la section d'Investissement la totalité du Résultat de 2 345 432,67 euros.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20180623-183010-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2018  
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
28/06/2018



Gilbert ANNETTE